

**Délibération portant approbation du procès-verbal  
de la séance du 27 juin 2024**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 8 octobre 2024 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**, annexé à la présente délibération.

**Vote :**

Membres en exercice : 27  
Quorum de présence : 17  
Votes exprimés : 22  
Dont  
Pour : 22  
Contre : /  
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.  
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Villeurbanne, le 8 octobre 2024**

Le Président du Conseil d'Administration

  
M. Marc BERGÈRE

La Directrice

  
Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

# Procès-verbal du Conseil d'Administration

## du 27 juin 2024

### Membres présents avec voix délibératives :

#### Membres de droit :

Véronique LESTANG-PRECHAC (représentante d'Anne-Sophie BARTHEZ), Odile CONTAT, Valérie GAYE (représentante de Nicolas GEORGES).

#### Membres nommés :

Marc BERGÈRE, Pascale GOETSCHER, Sandrine GROPP, Isabelle WESTEEL.

#### Membres élus :

Brittany BOIVIN, Reine BÜRKI, Christophe CATANÈSE, Clothilde CHEVALIER, Thibault DE PREMORÉL (en visioconférence), Geoffroy GAWIN, Susan KOVACS, Liliane MIREMONT, Elisabeth NOËL, Christophe PATRIS, Agnieszka TONA, Malcolm WALSBY.

### Membres présents avec voix consultatives :

Christine CHEVALIER-BOYER, Yannick MANACH, Nathalie MARCEROU-RAMEL.

### Membres présents invités :

Coralie EYRAUD (représentante du contrôle budgétaire (Rectorat), Régis MAURICE, Florence SALANOUVE, Pierre SEVEL, Tiphaine TUGAULT (chargée d'étude formations, compétences, métiers de la documentation au MESR).

### Membres absents et excusés avec voix délibératives (5 procurations) :

Anne-Marie BOYER (membre nommé) donne procuration à Pascale GOETSCHER

Marie DE LAUBIER (membre nommé) donne procuration à Marc BERGÈRE

Stéphane FRIOUX (membre nommé) donne procuration à Pascale GOETSCHER

Christian SCHWARTZ (membre nommé) donne procuration à Marc BERGÈRE

Cédric VIGNEAULT (membre élu) donne procuration à Liliane MIREMONT

Vincent GOUDET (membre de droit)

Nathalie MEZUREUX (membre de droit)

Anne-Marie COMTE (membre élu)

### Membre absent et excusé avec voix consultative

Stéphane CHAUDIRON, président du conseil scientifique de l'Enssib.

Documents remis : dossiers de séance.

Secrétaire de séance : Maëva GROSSET

## ORDRE DU JOUR

*Installation d'un nouveau membre élu du Conseil d'administration et accueil de la nouvelle sous-directrice Territoires, sociétés et savoirs du MESR, Véronique Lestang-Préchac.*

*Points soumis au vote :*

- 1. Avis sur la proposition de nomination du nouveau directeur de l'Ensib** (page 3)
- 2. Approbation du PV de la séance du 7 mars 2024** (page 4)
- 3. Renouvellement de la convention d'association de l'Ensib à la ComUE Université de Lyon** (page 5)
- 4. Axes et priorités du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025 – 2027** (page 5)
- 5. Point études et stages** (page 6)
  - 5.1 Calendrier de l'année universitaire 2024 – 2025 (page 6)
  - 5.2 Projet étudiant financé par le FSDIE (page 6)
- 6. Renouvellement de membres du CS désignés sur proposition du CA** (page 7)

*Points d'information :*

- 7. Elaboration du schéma directeur DD-RSE de l'Ensib** (page 7)
- 8. Signature du contrat quinquennal 2022 – 2026 du site de Lyon Saint-Etienne** (page 8)
- 9. Refonte des statuts de l'Ensib** (page 8)

*Questions diverses* (page 8)

**Monsieur Bergère** ouvre la séance et présente son ordre du jour. Il accueille Cédric Vigneault, représentant des personnels BIATSS élu pour une période de six mois afin d'achever le mandat en cours, et Véronique Lestang-Préchac, nouvelle sous-directrice « Territoires, Société, Savoirs » au MESR et représentante d'Anne-Sophie Barthez. Les membres invités, excusés, représentés et les procurations sont annoncés (voir en page 1). Le quorum est déclaré atteint.

## **Points soumis au vote**

### **1. Avis sur la proposition de nomination du nouveau directeur de l'Enssib**

**Monsieur Bergère** rappelle les éléments de calendrier et de procédure concernant la fin du mandat de la directrice de l'Enssib et l'ouverture de son poste au mouvement 2024.

**Madame Marcerou-Ramel** présente sa candidature à un renouvellement du mandat de direction. Son projet s'inscrit dans la continuité du mandat qui s'achève et des différents plans que l'Enssib a déjà adoptés. Elle projette et détaille ce qu'elle souhaite que devienne l'Enssib d'ici cinq ans.

Ainsi, l'Enssib est dotée d'un triple positionnement qui doit encore être renforcé. Au niveau territorial, l'école souhaiterait devenir membre à part entière de sa ComUE. Au niveau national, l'établissement devra consolider son positionnement d'école de la haute fonction publique tandis qu'au niveau international l'objectif sera de se structurer en association avec d'autres écoles de la francophonie, en commençant par celles avec qui un travail a déjà été amorcé.

Sur le plan financier, l'Enssib a récemment augmenté ses ventes de formation et sa capacité de réponse à des appels à projets mais elle peine encore à engranger des ressources propres pour assurer son développement et investir dans les projets qu'elle souhaite porter. Les appels à projets, même s'ils font peser une charge importante sur les équipes, seront une piste importante de développement pour les années à venir. En outre, la mise en place des trois programmes participatifs transversaux n'a pas permis de faire progresser suffisamment la transversalité au sein des équipes qui sera donc à renforcer lors de ce second mandat. A l'horizon de 2030, plusieurs chantiers importants seront à mener : l'instruction d'un possible passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), la réalisation d'un schéma directeur DD-RSE ou encore la production d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et un schéma handicap. En 2030, l'Enssib aura affirmé les ambitions de sa recherche et poursuivi son engagement au sein des politiques publiques, tout en continuant de développer son laboratoire, le Centre Gabriel Naudé. De manière générale, Madame Marcerou-Ramel souhaite que l'Enssib devienne un acteur majeur de la lutte contre la désinformation et le développement de l'esprit critique, qui sont déjà des engagements forts de l'école, tout en demeurant très engagée dans les questions de science ouverte, d'écologie et d'intelligence artificielle. La formation, enfin, est un facteur majeur de développement de l'Enssib. Plusieurs actions visent à la développer et des soutiens financiers continueront d'être recherchés afin de la faire évoluer.

Pour atteindre ces objectifs, l'Enssib dispose de nombreux atouts parmi lesquels ses étudiants et ses élèves, ses personnels mais aussi les communautés professionnelles avec qui elle a su recréer des liens.

**Monsieur Bergère** remercie la directrice pour sa présentation et souligne le grand plaisir à travailler à ses côtés au sein du conseil d'administration depuis plus d'un an. Il relève dans la déclaration d'intention présentée certains enjeux importants qui se profilent pour l'école et l'importance qu'il y aura à la faire rayonner à différents niveaux. Il sait pouvoir compter sur Madame Marcerou-Ramel pour relever ces défis. Il se félicite enfin de poursuivre la dynamique engagée au cœur d'une gouvernance désormais entièrement renouvelée (CA, DGS, direction).

**Madame Lestang-Préchac** indique que le comité d'audition au ministère s'est dit tout à fait favorable à ce renouvellement. Il a pu voir l'enthousiasme de la directrice actuelle à mener ses projets et sa volonté d'œuvrer pour le collectif. Le ministère s'engage à l'accompagner dans les futurs projets à mener.

**Monsieur Bergère** fait savoir que Monsieur Goudet, représentant de la DGRH qui ne pouvait être présent ce jour, se dit également très favorable au renouvellement de Madame Marcerou-Ramel au poste de directrice de l'Enssib.

**Madame Miremont** souhaite remercier Madame Marcerou-Ramel pour sa présentation. Pour ce qui concerne la question des personnels, elle revient sur la lettre d'intention qui évoque des marges qui « devront être dégagées pour développer certaines compétences, notamment grâce à des transformations de postes » et souhaite savoir si des réflexions ont déjà été engagées à ce sujet sur la méthode à employer.

**Madame Marcerou-Ramel** constate un manque de candidats pour certains recrutements récents. Pour pallier cette difficulté, il sera prévu de doubler le dialogue budgétaire d'un volet dédié aux ressources humaines afin que les différentes directions et missions puissent exprimer leurs besoins, en termes de compétences, pour faire évoluer certaines fiches de postes. Un autre point essentiel concernera la formation des personnels en vue d'une montée en compétences.

**Madame Gaye** souhaite saluer l'énergie et l'investissement quotidiens de la directrice au service des missions de l'Enssib. Elle n'a aucun doute quant à la mobilisation de Madame Marcerou-Ramel et ses équipes pour les années à venir.

**Madame Gropp** souligne à son tour la satisfaction de l'ADBU face au travail de la directrice et de ses équipes. L'Enssib est de plus en plus importante dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et de nombreuses attentes émanent des cadres des bibliothèques dont les carrières se diversifient. Il est donc fondamental que l'Enssib soit en capacité de former et d'accompagner des cadres dans leur emploi mais également de répondre aux différents enjeux de l'ESR.

**Madame Goetschel** remercie Madame Marcerou-Ramel d'avoir mis en évidence le lien entre professionnalisation et recherche. Elle souhaite par ailleurs savoir dans quelle mesure il serait envisagé de rapprocher, au sein de l'Enssib, la question de la recherche avec celle de l'intelligence artificielle.

**Madame Marcerou-Ramel** explique que l'Enssib respecte la liberté des enseignants-chercheurs de mener des projets de recherche sur les thématiques de leur choix et les soutient dans leurs initiatives. Ainsi, la direction de l'école a récemment apporté son appui à l'organisation d'un séminaire sur l'IA, à destination des étudiants, qui se tiendra en octobre 2024. Néanmoins, l'Enssib n'a pas vocation à mener des sujets de recherche centrés sur cette thématique. Il sera plutôt intéressant de voir l'IA comme un outil, en cherchant à observer son impact actuel au sein de la recherche, la formation ou la diffusion des savoirs.

**Monsieur Walsby**, directeur de la recherche, précise que l'IA n'est pas absente des interrogations des chercheurs présents à l'Enssib. Cette thématique est en constante évolution et nécessitera donc que les enseignants-chercheurs qui s'y intéressent fassent évoluer leur approche. Cette question sera prise en compte dans les futurs recrutements bien que l'objectif ne soit pas d'avoir des spécialistes de l'IA.

**Madame Chevalier**, représentante des élèves conservateurs, souhaite connaître les pistes précises de formation continue en lien avec l'INSP.

**Madame Marcerou-Ramel** rappelle que l'Enssib, comme une vingtaine d'autres établissements, participe au tronc commun de l'INSP et met en place ses six modules ainsi que les journées de regroupement. Toutefois, l'Enssib reçoit également des demandes émanant des communautés professionnelles, certains conservateurs voudraient « faire un pas de côté », en se dirigeant vers des fonctions administratives, mais n'en ont pas la possibilité parce qu'ils ne sont pas administrateurs de l'Etat. Face à ces problématiques, l'Enssib souhaiterait également dispenser le tronc commun en formation continue et le labelliser afin qu'il touche un plus large public. Ce projet fait cependant face au refus de l'INSP pour le moment, alors qu'il ne l'impacterait pas. Madame Marcerou-Ramel a donc l'intention d'émettre de nouveau cette demande auprès de l'INSP lors de la prochaine assemblée des directeurs, en novembre.

**Monsieur Bergère** se dit très satisfait de la santé de l'Enssib, à la fois lieu de formation et de recherche. Les métiers des bibliothèques continuent d'évoluer dans des proportions considérables et, de ce fait, il revient à l'école de s'inscrire dans une véritable polyvalence.

**Madame Marcerou-Ramel** quitte l'assemblée et la procédure de vote à l'urne est lancée.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Madame Marcerou-Ramel au renouvellement de son mandat de directrice de l'Enssib.

## **2. Approbation du PV de la séance du 7 mars 2024**

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024.

### **3. Renouvellement de la convention d'association de l'Ensib à la ComUE Université de Lyon**

**Madame Marcerou-Ramel** regrette de ne pas pouvoir présenter de convention d'adhésion mais certains éléments financiers n'ont pas été reçus et la cotisation de 60 000 euros pour les membres demeure à ce jour trop élevée pour l'Ensib. En attendant que ce dossier avance, les statuts de la ComUE ayant changé, il est nécessaire pour les associés de renouveler leur convention d'association, dont la précédente version datait de 2016. Madame Marcerou-Ramel indique que la cotisation pour les associés reste inchangée et s'élève à 30 000 euros. Elle présente les éléments clés de la nouvelle convention ainsi que ses annexes.

L'annexe 1, qui a été présentée en comité de direction élargi, liste et illustre les s associations possibles entre la ComUE et l'Ensib, dans différents domaines. Le comité de direction élargi a pu mettre en avant certaines attentes vis-à-vis de la ComUE telles que la mise en place d'une cellule de soutien à des appels à projets, une association renforcée de l'Ensib aux projets auxquelles elle pourrait prendre part ou encore une formation des personnels mutualisée. Si l'école reste associée à la ComUE, il conviendra de porter ces demandes devant le directoire de la ComUE.

**Monsieur Bergère** rappelle que le montant de la cotisation s'inscrit dans une question de proportionnalité entre les établissements. C'est pour cela que des discussions sont en cours avec la ComUE à ce sujet. Il rappelle que la ComUE est une véritable ComUE de coordination et de services dont l'on peut mieux comprendre le rôle et l'utilité à la lecture de l'annexe 1. Il sera nécessaire de réfléchir à la façon dont l'école pourra s'emparer de ces services. Néanmoins, certaines propositions sont également à creuser, par exemple pour ce qui concerne les chercheurs invités.

**Monsieur Walsby** confirme qu'il devrait être possible de faire une demande de chercheurs invités dans le cadre de la ComUE puisque cela s'appuie sur les fondements stratégiques du site. Ceci a par ailleurs fait l'objet d'échanges au sein de son conseil académique.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention d'association de l'Ensib à la ComUE Université de Lyon.

### **4. Axes et priorités du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025 – 2027**

**Monsieur Manach** explique que le Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) devra être déposé au plus tard au mois de septembre, c'est pourquoi il est nécessaire de le présenter dès aujourd'hui. Il s'agit d'une forme de contractualisation de l'Etat avec les établissements qui a commencé en 2020 à travers les dialogues stratégiques et de gestion, transformés depuis en COMP. L'Ensib fait partie de la troisième et dernière vague d'établissements concernés.

Le dialogue de performance 2024 de l'Ensib, qui vise à préparer le COMP, a été déposé au printemps, sans retour du ministère pour le moment. Monsieur Manach présente les trois axes qui composent ce dialogue de performance ainsi que les demandes qui seront faites dans le cadre du COMP 2025 - 2027. L'Ensib a cherché à faire preuve de cohérence lors de la construction de son dialogue de performance et son projet de COMP, en les mettant en lien avec son projet d'établissement et le contrat quinquennal.

**Madame Marcerou-Ramel** ajoute que la somme qui est demandée correspond en fait à 50% des moyens de chaque axe. Il reste donc un engagement fort de l'établissement à investir dans chacun de ces sujets.

**Monsieur Manach** précise que le dialogue de performance représente un budget global de 240 000 euros. Il a donc été demandé un co-financement à hauteur 120 000 euros. Le COMP se positionnera lui aussi sur ces ordres de grandeurs. Il sera par ailleurs nécessaire de rendre des comptes sur l'atteinte des objectifs et de certains jalons.

**Monsieur Bergère** rappelle l'importance de cette contractualisation avec l'Etat notamment par son possible effet levier ou structurant. En outre, l'année universitaire à venir verra la présentation, en conseil d'administration, du diagnostic relatif au passage aux RCE qui posera clairement les avantages et, le cas échéant, les risques éventuels de ce passage. Concernant la présentation du COMP de ce jour, l'objectif était de pouvoir présenter les axes aux administrateurs en toute transparence puisque le dossier sera à déposer avant le prochain CA.

**Monsieur Catanèse** s'interroge sur la notion de « modernisation » inscrite dans la dernière phrase du document présenté, notamment pour ce qui concerne le domaine des ressources humaines : « moderniser l'environnement numérique et le pilotage des ressources humaines en vue du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ».

**Monsieur Manach** répond qu'il n'était pas évident de trouver un vocable pouvant correspondre à la fois au domaine de l'environnement numérique et à celui des ressources humaines. C'est pourquoi le terme « moderniser » a été employé. En matière RH, l'Enssib cherchera ainsi à améliorer son pilotage des ressources humaines, par exemple sur les questions de masse salariale. Ainsi, les prochains recrutements viseront à rechercher certaines compétences afin de faire évoluer les profils recherchés.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les axes et priorités du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027.

## **5. Etudes et stages**

### **5.1 Calendrier de l'année universitaire 2024 – 2025**

**Madame Chevalier-Boyer** propose, pour l'année universitaire 2024-2025, la date du 9 septembre 2024 pour la rentrée universitaire et le 30 septembre 2025 comme date de fin d'année universitaire.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le calendrier de l'année universitaire 2024-2025.

### **5.2 Projet étudiant financé par le FSDIE**

**Madame Chevalier-Boyer** indique que le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), financé par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), permet de soutenir des projets portés par des étudiants. Un projet étudiant a ainsi été soumis en vue de sensibiliser les étudiants de l'école aux handicaps invisibles. Ce projet a été présenté lors de la commission FSDIE du mois de mai 2024 qui a émis un avis favorable et il est désormais nécessaire que le conseil d'administration émette à son tour un avis.

**Madame Bürki** ajoute que ce projet s'inscrit pleinement dans le programme transversal RSE de l'Enssib.

**Monsieur Bergère** estime que ce projet étudiant pourra être l'une des briques d'un prochain schéma directeur handicap. Ces schémas existent déjà dans de nombreux établissements et engagent aussi bien les communautés ou les collectivités dans l'ensemble de leurs missions. La question du handicap invisible permettra de se questionner sur l'accessibilité au sein de l'Enssib et de faire avancer la réflexion. Il s'agit donc d'un axe de travail important qui concerne à la fois les usagers, les personnels et les communautés.

**Madame Marcerou-Ramel** explique que même si l'école ne dispose pas encore d'un schéma handicap, elle possède un programme vie étudiante, créé dès 2019 et porté par une référente vie étudiante et handicap, qui est très bien identifié par les étudiants. Par ailleurs, il apparaît que le pourcentage d'étudiants ayant obtenu une reconnaissance d'un handicap visible ou invisible est très élevé à l'Enssib par rapport au pourcentage national. Toutefois, une réflexion reste effectivement à mener sur la question de l'accessibilité afin d'améliorer ce que propose l'école.

**Madame Contat** souligne l'engagement transversal du ministère sur la notion de l'accessibilité, notamment pour ce qui concerne l'édition et particulièrement l'édition scientifique qui se doivent de suivre la directive européenne.

**Madame Tona** remarque une augmentation d'étudiants en situation de handicap, visible comme invisible. Il lui semble que les étudiants sont plus enclins à déclarer leur handicap quand ils considèrent être dans un environnement bienveillant comme l'Enssib, ce qui permet une meilleure prise en charge.

**Madame Boivin**, qui a discuté avec l'élève porteuse de ce projet, précise que même si le projet étudiant vise tout d'abord les étudiants, son objectif serait à terme de sensibiliser l'intégralité de l'école, personnels compris.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet étudiant financé par le FSDIE.

## **6. Renouvellement de membres du CS désignés sur proposition du CA**

**Madame Marcerou-Ramel** rappelle les statuts de l'Enssib qui prévoient que trois membres du conseil scientifique soient nommés par le conseil d'administration. Ces trois personnes ont été nommées pour un premier mandat en mars 2020, pour une durée de 3 ans. Leur mandat étant arrivé à échéance il y a un an, la question du renouvellement de ces membres aurait dû faire l'objet d'un vote lors d'un précédent CA et Madame Marcerou-Ramel s'excuse pour cet oubli. Elle souhaite rectifier la situation en proposant le renouvellement de mandat des trois personnes désignées en 2020, qui sont toutes candidates et peuvent y prétendre.

**Monsieur Bergère** précise qu'il est donc demandé au conseil d'administration de permettre à ces trois personnes d'effectuer un second mandat au sein du conseil scientifique et ce, jusqu'à la fin du mandat actuel, à savoir 2026. En effet, ce second mandat est censé avoir débuté en mars 2023 et les trois personnalités ont par ailleurs continué à siéger au conseil scientifique pendant cet intervalle de temps.

S'agissant d'un vote nominatif, il est proposé aux membres du CA de voter soit à l'urne, si une majorité de membres le souhaite, soit à mains levées. Aucun membre ne réclamant de vote à l'urne, il sera donc procédé à un vote à mains levées.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2024 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Bergère, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au renouvellement de Madame Emmanuelle Chapron, Monsieur Stéphane Chaudiron et Madame Nathalie Pinède, en qualité de membres du conseil scientifique de l'Enssib jusqu'au mois de mars 2026.

## **Points d'information**

### **7. Elaboration du schéma directeur DD-RSE de l'Enssib**

**Madame Bürki** explique que l'Enssib devra produire un schéma directeur DD-RSE qui sera présenté et voté lors du conseil d'administration de fin d'année. L'élaboration de ce schéma directeur s'inscrit dans une stratégie nationale de planification écologique et dans un cadre réglementaire évolutif, avec des engagements à tenir sur le long terme. Les différents établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche sont mobilisés et mènent de multiples actions sur ces questions depuis déjà plusieurs années. En juin 2023, ils ont par ailleurs tous reçu la directive d'élaborer un schéma directeur DD-RSE qui devra s'inscrire dans la durée en se positionnant de manière transversale et complémentaire par rapport aux plans existants dans les différents établissements de l'ESR. Madame Bürki détaille ce que devra comporter le schéma DD-RSE de l'Enssib, ainsi que sa démarche d'élaboration en vue de sa rédaction puis du vote en conseil d'administration. Le projet inclut notamment de faire un état des lieux des actions de l'Enssib en matière de DD-RSE, prévoit une sensibilisation et une formation des personnels ainsi qu'une veille et de nombreuses consultations au sein de l'Enssib mais aussi du site de l'Université de Lyon.

**Monsieur Bergère** remercie Madame Bürki pour sa présentation. Il souligne la transversalité de sa mission qui nécessite de s'emparer d'une multitude de sujets, en lien avec des experts.

**Madame Lestang-Préchac** précise que ce plan est essentiel et implique des modifications substantielles des comportements de tous et des changements de paradigmes pour obtenir des effets notables. Certaines actions de l'Etat peuvent être mobilisées pour engager les communautés, telles que le concours CUBE, ouvert à tous les services de l'Etat en vue de réaliser les meilleures économies d'énergie. Elle signale aussi que la Direction des affaires juridiques de Bercy a produit un cahier des charges relatif à la transition écologique dans les marchés publics.

**Madame Westeel** souhaite connaître les audits en cours ainsi que leurs objectifs.

**Madame Bürki** répond qu'un audit est en cours sur le bilan carbone de l'école ainsi que sur sa performance énergétique. L'objectif sera de pouvoir mesurer les productions de l'Enssib afin de se fixer ensuite des cibles à atteindre dans le but d'améliorer ses consommations.

**Monsieur Manach** ajoute que l'idée serait d'établir un premier bilan sur l'ensemble de ces aspects afin de pouvoir mettre en place une stratégie à la fois DD-RSE mais aussi SPSI. Il est prévu que l'école se fasse accompagner et conseiller par la ComUE dans ces démarches.



**Madame Westeel** estime que ces sujets nécessitent effectivement des accompagnements, de par leur importance et leur complexité.

**Madame Bürki** annonce que, pour ce qui concerne le bilan carbone, un outil d'aide carbone devrait être créé pour aider l'ensemble des établissements de l'ESR. L'objectif à terme sera de pouvoir faciliter les démarches en utilisant cet outil adapté et commun à tous.

**Madame Noël** suggère de valoriser certains travaux des étudiants sur ces questions de DD-RSE.

**Madame Bürki** confirme que de plus en plus d'élèves et étudiants réalisent des travaux, outre les mémoires, en s'emparant de ces sujets qui impactent leur quotidien mais aussi leurs futurs métiers.

**Monsieur Bergère** explique que la lecture publique mène à l'heure actuelle un questionnement très poussé avec tous les professionnels de la chaîne du livre sur la situation du livre au cœur de toutes ces questions écologiques et environnementales, de sa production à sa mise en vente. Des rapports sont produits qui pourraient intéresser l'Enssib.

**Madame Bürki** confirme que ces questions intéressent effectivement l'Enssib dont certains personnels prévoient par ailleurs de participer à un groupe de travail organisé par l'Agence Rhône-Alpes livre et lecture (ARALL) sur l'écologie du livre.

**Madame Westeel** conclut en rappelant que ces questions DD-RSE font désormais partie intégrante du quotidien des professionnels du livre qui doivent respecter de nombreux critères inscrits dans les cahiers des charges soumis par les collectivités. Ainsi, ces critères concernent par exemple le transport des ouvrages mais aussi leur fabrication ou leur diffusion auprès des publics.

## **8. Signature du contrat quinquennal 2022 – 2026 du site de Lyon Saint-Etienne**

**Madame Marcerou-Ramel** annonce la signature récente du contrat 2022-2026 du site de Lyon Saint-Etienne. Le volet Enssib a été signé en présence du recteur délégué à l'ESRI, Monsieur Gabriele Fioni, tandis que la signature du volet de site s'est faite en présence du directeur de cabinet de Monsieur Debouck.

## **9. Refonte des statuts de l'Enssib**

**Monsieur Bergère** signale aux administrateurs l'ajout de ce point d'information.

**Madame Marcerou-Ramel** explique que la refonte du décret 92-25 qui organise l'Enssib est en cours. À la suite de la réforme du statut des conservateurs et des conservateurs généraux, l'école a reçu un projet de décret toiletté par la DGESIP. Ce projet est en train d'être relu par la direction de l'école afin de pouvoir entamer un dialogue avec le ministère. Néanmoins, le projet présenté est déjà très abouti et ne laisse aucun doute sur le fait que le décret 92-25 pourra prochainement être remplacé par un nouveau décret modernisé et en phase avec le positionnement de l'Enssib en tant qu'EPSCP.

**Monsieur Bergère** se réjouit que les statuts de l'Enssib puissent être mis au goût du jour et s'aligner sur les missions et le positionnement de l'école, qui ont beaucoup évolué depuis trente ans. Il est important que le décret puisse être un reflet de la réalité de l'Enssib.

## **Questions diverses**

**Monsieur le Président** indique qu'il n'y a pas de questions diverses et remercie les administrateurs pour leur présence et leur participation aux échanges. Il annonce que le prochain conseil d'administration est reporté au 8 octobre à 10h, en présentiel. Le dernier conseil d'administration de l'année est quant à lui maintenu au 11 décembre à 10h, en présentiel.

La séance est levée à 12h45.

La secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

**Madame Maëva GROSSET**

**Monsieur Marc BERGÈRE**